

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOYON VILLAGES DU 2 FÉVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la commune de MOYON VILLAGES s'est réuni sous la présidence de Gilles BEAUFILS, Maire.

Etaient présents : Mme Astrid BOUQUET, M. Jean LISE, Mme Eveline LE TOUSEY, MM. Claude MARTIN, Jacques CIROU, Mmes Marie-Josèphe BOYARD, Marie-Françoise BRIARD, MM. Guy HAUPAIS, Pascal LENOIR, Mmes Aline LESAULNIER, Flavie BOISGROLLIER, M. Patrick HARDEL, Mme Lynda BRIARD, MM. Guy LEFRANC, Gilles HEULIN, Anthony LETOUZEY, Jean-Gabriel BEAUSIRE, Mme Delphine BOURSIN, M. Samuel CULLERON, Mme Anne-Lise LEGOUPIL, M. Arnaud LEGOUPIL.
Secrétaire de séance : Guy HAUPAIS

Cadran de Moyon : vente aux enchères publiques –

Aucune surenchère n'ayant été portée sur l'offre de la commune, le Conseil Municipal confirme l'acquisition de l'immeuble bâti situé à Moyon, d'une contenance de 9 663 m², appartenant à la S.C.A. Cadran de Moyon, au prix de 50 000,00 € hors frais.
Le Conseil Municipal va réfléchir quant à l'utilisation de ce bien.

Modification des limites territoriales entre les communes de Moyon Villages –commune déléguée du Mesnil Opac- et Le Mesnil Herman

Suite à la réalisation de l'enquête publique qui a eu lieu du 1^{er} au 15 décembre 2016 et au vu de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal valide la modification des limites territoriales, par cession gratuite de parcelles situées sur le territoire de la commune historique du Mesnil-Opac au profit de la commune du Mesnil-Herman ; puisque l'abrogation des délibérations prises en 2007 par les communes historiques du Mesnil Opac et de Moyon, attribuant une quote-part de 10 % du produit de la taxe professionnelle afférent aux éoliennes à la commune du Mesnil Herman, a été acceptée par le Conseil Municipal du Mesnil Herman ;
Tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de la commune du Mesnil Herman.

Construction d'une halle sportive

L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet GUMIAUX et GOMBEAU Architecte DPLG situé à Bréal sous Monfort (Ille et Vilaine) est accepté. Le montant des honoraires se décompose comme suit :

Pour Gumiaux et Gombeau, architecte : 48 799,00 € H.T.

Pour Exoceth Water & Energy Systems : 5 935,00 € H.T. ;

Le dossier d'appel public à la concurrence -procédure adaptée- présenté par le cabinet GUMIAUX et GOMBEAU est validé.

Projet de lotissement communal : étude pour la viabilisation

Le plan d'aménagement du futur lotissement dans la parcelle appartenant à M. et Mme Pascal Lenoir est approuvé. Les Cabinets suivants sont retenus pour répondre à la mise en concurrence pour l'étude d'ingénierie de ce futur lotissement :

- PRYTECH 210 rue Alexis de Tocqueville 50000 SAINT-LO
- SELARL Patrick LALOUET 542 avenue des Dignes 14123 FLEURY SUR ORNE
- GEOMAT 21 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 50000 SAINT-LO

Attribution d'une subvention à l'école

Une subvention de 1 000 € est attribuée à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Publique de Moyon pour la sortie vélo au Mont-St-Michel.

Instauration d'un droit de place

Un droit de place de 50,00 € est instauré pour le stationnement de camions d'outillage sur la place communale.

Accessibilité

Un représentant de la D.D.T.M. est venu visiter tous les établissements recevant du public. Plusieurs bâtiments sont déjà aux normes d'accessibilité. Les travaux à prévoir sont beaucoup moins importants que ceux énumérés dans l'audit réalisé par SAINT-LO AGGLO.